



Mutualisation d'un infirmier hygiéniste en EHPAD : qu'en pensent les professionnels des établissements concernés ?

Sylvie Jourdain¹, Véronique Jan¹, Olivier Lorin de la Grandmaison², Pierre Guillaumot², Jeanne-Marie Germain¹
¹ Arlin Bretagne ² ARS Bretagne

Contexte

Afin d'apporter une expertise pour la prévention du risque infectieux, la mutualisation d'un infirmier hygiéniste (IH) par 10 à 15 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est en expérimentation pour 2 ans autour de 7 établissements porteurs (4 centres hospitaliers et 3 Ehpad) en Bretagne. Le projet est soutenu et financé par l'ARS. L'Arin a été chargée de la coordination et l'animation du réseau de ces IH (cf. poster 214).

Dans un premier temps, les missions des IH étaient d'aider les EHPAD à réaliser une auto-évaluation et à formaliser leur programme d'action de prévention du risque infectieux. Ils devaient également assurer des formations et intervenir en cas d'événements infectieux, notamment épidémiques.

L'objectif de cette enquête était de faire un bilan d'étape à 1 an concernant la satisfaction des professionnels responsables des Ehpad participants au projet.

Matériel et méthodes

En juin 2016, un questionnaire papier standardisé a été envoyé aux directeurs, médecins coordinateurs, cadres et infirmiers coordinateurs des 96 Ehpad engagés dans l'expérimentation.

Il comportait 12 questions fermées avec une réponse selon l'échelle de Likert à 4 niveaux.

Les thèmes explorés concernaient :

- l'autoévaluation du risque infectieux,
- les formations,
- l'appui et les conseils apportés par l'IH,
- la gestion des situations épidémiques
- la collaboration avec l'IH.

Le questionnaire se terminait par 2 questions ouvertes proposant de citer les 3 points forts de l'expérimentation et les 3 points à améliorer.

Les réponses attendues étaient anonymes.

Résultats

Participation = 157 professionnels (> 50% des attentes)

- 68 cadres ou infirmiers coordinateurs,
- 51 directeurs,
- 38 médecins coordinateurs.

Satisfaction globale = 93% (88 à 98% selon questions)

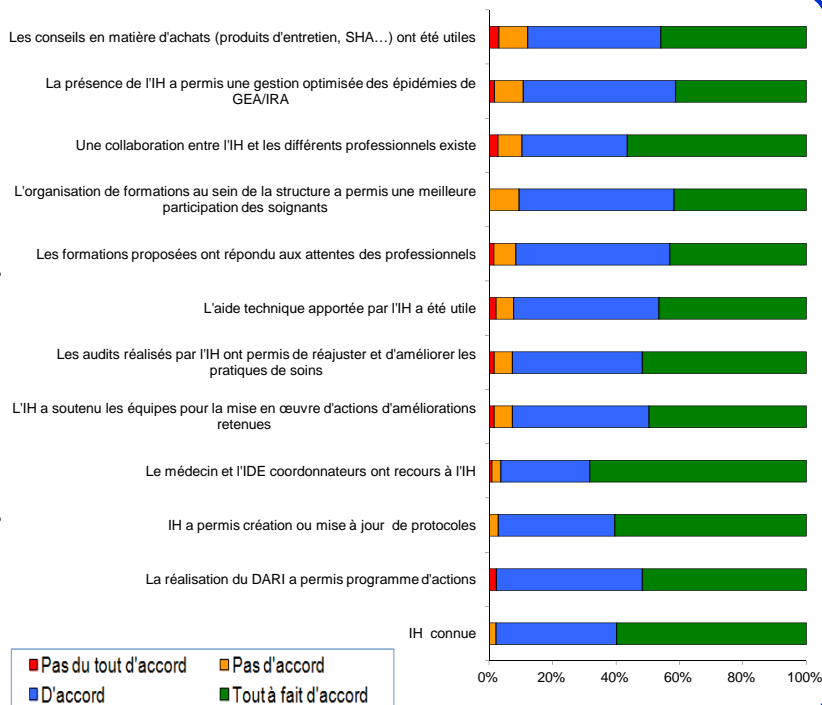
Pas de différences de réponses entre les 3 catégories professionnelles.

Points forts soulignés par les professionnels :

- l'accès direct à une expertise en hygiène (64%)
- la présence et un accompagnement sur le terrain permettant une réponse adaptée (41%)

le temps dédié a été jugé insuffisant dans 27% des réponses.

La principale inquiétude concernait le risque de transposer directement les mesures appliquées dans le secteur sanitaire au secteur médico-social (15%).



Conclusion

Les professionnels des Ehpad engagés dans cette expérimentation sont très satisfaits de la collaboration avec l'IH.

L'exploitation des DARI réalisés

en début et fin d'expérimentation est en cours. Elle permettra par la comparaison des objectifs atteints d'objectiver la progression de ces Ehpad sur la gestion du risque infectieux.

Référence

- INSTRUCTION N° DGCS/SPA/2016/195 du 15 juin 2016 relative à la mise en œuvre du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social 2016/2018